

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 avril, à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSSETTE Maryline, FESSY André, LAFOND Christian, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, COGNET François, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

Absent excusé : GIRARD Gabriel

Absent :

Ayant donné procuration :

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. DURILLON Gérard est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 avril 2023

Date d'affichage : 27 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de votants :	14
Quorum :	07

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du tryptique CoPLER
- 2- Demande de subvention CCAS de Roanne pour l'aide aux populations d'Ukraine
- 3- Remboursement assurance suite sinistre
- 4- Avis sur la modification simplifiée du PLUi
- 5- Questions diverses
- 6- Compte-rendu des commissions
- 7- Tour de table.

Approbation tryptique de la CoPLER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal dans quel contexte a été réalisé ce document regroupant un programme d'actions, un pacte de gouvernance et un pacte fiscal et financier et présente la délibération du conseil communautaire l'approuvant en date du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce document, sachant qu'il ne s'agit pas d'un document opposable mais plutôt d'une charte et qu'il pourra être amené à évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le tryptique tel qu'il est présenté.

Demande de subvention CCAS de Roanne pour l'aide aux populations d'Ukraine

Monsieur le Maire présente la demande du CCAS de Roanne rapportant la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 28 mars 2023 sollicitant concours financier de chaque commune à hauteur de 40 cts par habitant, pour accompagner les familles ukrainiennes dans le Roannais.

Il rappelle que le conseil municipal avait versé la somme de 1200 €, soit 1 € par habitant en 2022.

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents, refuse d'apporter son concours financier au CCAS de Roanne au titre de 2023.

Remboursement assurance suite à sinistre dans le rond-point

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'accident survenu dans le rond-point au lieu-dit « Gouttamond », le 12 décembre 2022, endommageant un lampadaire d'éclairage public et la clôture de la station d'épuration.

Les travaux de réparation s'élèvent à 7172,50 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le montant du remboursement de l'assurance pour un montant de 7072,80 €.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de ses membres présents, le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 7072,80 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 pour l'évolution du PLUi de la CoPLER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CoPLER a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi, par arrêté du 30/03/2023.

La modification simplifiée proposée vise à rectifier des erreurs matérielles et à mettre à jour certaines évolutions apparues depuis l'approbation du PLUi le 24/03/2022.

La CoPLER a approuvé par délibération du 06/04/2023 les modalités de mise à disposition du public du dossier, à savoir :

- Mise à disposition d'une notice explicative intégrant l'extrait du règlement avant et après modification
- Mise à disposition d'un registre de concertation où pourront être consignées des remarques de la population, dans chacune des 16 communes membres et au siège de la CoPLER
- Les remarques, observations et avis du public peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse : plui@copler.fr en précisant « modification simplifiée n°1 du PLUi »
- Les observations pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : COPLER – Pôle aménagement – Modification simplifiée n°1 – 44, rue de la Tête Noire – 42470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
- La mise à disposition du registre et du dossier sera faite pendant 1 mois, du jeudi 1^{er} juin 2023 au vendredi 30 juin 2023 inclus, au siège de la CoPLER et des 16 communes aux horaires et dates d'ouverture au public (sauf fermetures exceptionnelles)
- La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sera également consultable sur le site Internet de la CoPLER : www.copler.fr

A l'issue de la période de mise à disposition au public du dossier, le Président de la CoPLER en présentera le bilan devant le conseil communautaire, auquel sera soumis pour délibération le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques et les observations du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne un avis **FAVORABLE** aux modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 telles qu'énoncées ci-dessus.

Elections sénatoriales 2023

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu cette année le dimanche 24 septembre 2023.

Le conseil municipal devra se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour élire les délégués appelés à voter pour les sénatoriales.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats).

Le conseil municipal est fixé, après concertation, le vendredi 9 juin à 17h et sera suivi du traditionnel repas avec le personnel.

Tour de table

Maryline BROSSETTE présente les projets du Conseil Municipal des Jeunes : rallye voitures le samedi 13 mai 2023 de 10h à 12h, Place Carnot ; le 26 avril, une délégation du CMJ ira déposer la collecte alimentaire réalisée à la Croix Rouge de Lay ; le 28 avril, une action prévention sera faite à la sortie de l'école, place de l'église, en présence de conseillers municipaux.

Elle a participé à une réunion du Pôle Jeunesse avec les communes de Régnv et Pradines et la CoPLER. Cette réunion avait pour but l'organisation d'une rencontre avec les jeunes de 12 à 16 ans, afin d'étudier leurs besoins. Début juin, un circuit VTT sera organisé dans la continuité de la sortie Kayak de l'an passé.

Lionel AUTUSSE rappelle le problème de friches d'un terrain privé dans le lotissement les Coteaux du Soleil. M. le Maire lui indique que le propriétaire a été destinataire d'un courrier mais qu'il lui a répondu par SMS qu'il n'avait pas l'intention de nettoyer.

Michel DURET signale qu'il a été victime d'une chute, en sortant du dernier conseil municipal, les candélabres étant déjà éteints et n'ayant plus de batterie sur son portable. Il souffre toujours et est encore sous traitement médicamenteux. Il remercie les personnes qui ont assisté à son rappel des gestes des premiers secours le 7 avril dernier et se propose d'organiser une autre session. La date du 14 septembre 2023 à 17h30 est retenue.

Jacqueline CHARTIER signale le problème de multiplication de chats errants dans le village. Elle sollicite, au nom du comité des fêtes, une participation communale pour le feu d'artifice. M. le Maire lui demande un courrier avec le coût du feu d'artifice.

Christian LAFOND rappelle qu'un arbre est tombé dans le Rhins. André FESSY lui répond qu'il devrait être enlevé ce jour par la Roannaise de l'Eau.

André FESSY signale que des taupes ont envahi le terrain de football. M. le Maire va prendre contact avec PJA pour savoir quelle suite donnée, sachant que le terrain vient d'être rénové.

Il informe que les arbres aux étangs ont été abattus et demande de nouveau les personnes intéressées. Le bois devra être débité rapidement pour ne pas entraver le stationnement sur le parking de la salle des sports.

Il signale que les panneaux d'extinction de nuit de l'éclairage public ont été mis à jour, suite au changement d'horaires de l'extinction.

Gérard DURILLON informe l'assemblée que les 150 chaises commandées ont été reçues. Il propose d'organiser la rencontre conviviale du personnel et des élus à la salle des 3 chênes le 9 juin 2023.

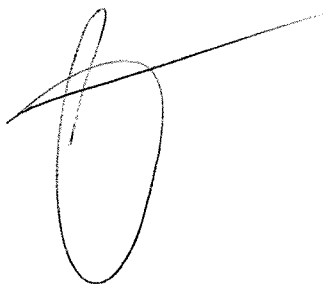
Il fixe une réunion de la commission communication ouverte à l'ensemble des conseillers pour l'organisation du forum des entreprises et de l'inauguration de la salle des 3 chênes, le lundi 15 mai 2023 à 18h.

Timothée CRIONAY présente la proposition du cabinet Neoptim, pour optimiser les charges et recettes communales. Après étude de l'ordre de mission, le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre cette démarche.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Timothée CRIONAY



Le secrétaire,

Gérard DURILLON

